

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 08/2022

Séance du 09 avril 2022

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Afférents au Conseil : **10**
Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : 04/04/2022
Date d'affichage : 04/04/2022
Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et deux, le neuf avril à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 « relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire » avait prolongé les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes des collectivités jusqu'au 30 septembre 2021, le régime de droit commun recommençant à s'appliquer dès le lendemain.

Face au risque sanitaire, le gouvernement a rétabli ces règles dérogatoires à l'occasion de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses propositions de vigilance sanitaire (article 10). La promulgation de cette loi est intervenue le 10 novembre 2021.

Les organes délibérants des EPCI et des syndicats peuvent ainsi à nouveau se réunir selon des mesures adaptées au respect des règles sanitaires à compter de cette date et jusqu'au 31 juillet 2022.

Ainsi, les mesures suivantes sont à nouveau en vigueur :

- Possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu.
- Fixation du quorum au tiers des membres présents.
- Possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

| Etaient présents | Etaient représentés |
|--------------------------|----------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | M. MARTINO Enzo |
| M. POLI Jean-Baptiste | Etaient absents |
| M. BRUNETTI Alain | Mme GUIQUET Sandra |
| M. FOATELLI Jean-Claude | M. VANNI Alain |
| M. BASTIANELLI Francis | |
| M. BRANDIZI Pierre | |
| M. CASALTA Jean-Philippe | |

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif ce même jour.
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2021.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de 77 375,88 €.
- Un résultat de fonctionnement reporté 2020 de 249 534,86 €.

Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 326 910,74 €.

- Un résultat d'investissement de - 627 338,80 €.
- Un résultat d'investissement reporté 2020 de 304 251,52 €.

Soit un résultat cumulé d'investissement de - 323 087,28 €.

- Des restes à réaliser en dépenses de 0 €.
- Des restes à réaliser en recettes de 0 €.

Soit un solde des restes à réaliser d'investissement de 0 €.

Soit un déficit cumulé d'investissement cumulé de 323 087,28 €.

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) de l'exercice 2021 comme suit :**

Report en fonctionnement au R 002 de 3 823,46 €.

Report en fonctionnement au D 001 de 323 087,28 €.

Affectation en réserves R 1068 en investissement de 323 087,28 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 09/04/2022

Le Maire

Jean-Luc MILLO

